



# MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 16 décembre 2020

### Participation d'Olivier Dussopt au CODEFI de ce jour

**Olivier Dussopt**, Ministre délégué chargé des comptes publics a participé cet après-midi au dernier **Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)** qui se réunit régulièrement depuis le début de la crise sanitaire, sous la présidence d'Étienne Guyot, préfet de la Région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne.

Le Ministre a souligné en introduction les efforts inédits de l'État dans cette crise, les évolutions du fonds de solidarité pour répondre à la diversité des situations, le relèvement du plafond dans certains cas (10 000 euros par mois au lieu de 1 500) et du nombre de salariés (jusqu'à 50) et la récente décision d'un report exceptionnel de 3 mois du paiement du solde de la cotisation foncière pour les entreprises touchées par la crise.

Lors de ce CODEFI, le Ministre a pu appréhender la situation du département : un point de conjoncture a été réalisée par la directrice régionale adjointe de la Banque de France, puis un point sur les aides de l'État mobilisées en Haute-Garonne a été présenté par la Direction régionale des finances publiques, l'URSSAF et la Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi pour terminer sur un état des lieux des plans de sauvegarde de l'emploi. Enfin, des dossiers particuliers ont été examinés dont 3 demandes de prêt participatif de 10 000€ à 100 000€ et un dossier d'avance remboursable de 530 000€.

Cette instance permet d'échanger régulièrement sur les **différents outils et aides** mis à la disposition des entreprises pour les accompagner dans cette crise sanitaire sans précédent afin de garantir le plus possible la pérennité de leur activité et le maintien des emplois.

Ainsi, le CODEFI peut sous certaines conditions **commander des audits** en accord avec l'entreprise, **accorder des prêts du fonds de développement économique et social (FDES)** dans le cadre d'un plan de restructuration, **accorder des prêts participatifs exceptionnels du FDES** ou accorder des **avances remboursables** et/ou des **prêts bonifiés** pour les entreprises stratégiques de 50 à 250 salariés, présentant des perspectives réelles de redressement.

À ce jour, pour le département de la Haute-Garonne, 13 réunions se sont tenues depuis mai dernier pour 36 entreprises en parcours de recherche de financement et 42 entreprises en vigilance. A cette occasion, le CODEFI a notamment accordé un prêt FDES de **750 000€** et 9 prêts participatifs (de 9 000€ à 100 000€) pour un montant total de **359 000€**.

### CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

DRFIP31 - Communication  
Tél : 05 61 10 68 50 / 05 61 10 67 71  
Tél : drfip31.mission-communication@dgif.finances.gouv.fr  
34, rue des Lois  
31 039 TOULOUSE Cedex 9

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie  
[www.haute-garonne.gouv.fr/communications](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communications)

